



SOMMET INTERPARLEMENTAIRE G5 SAHEL

Jeudi 13 décembre 2018

ASSEMBLEE NATIONALE - PARIS

Conclusions du Sommet

Le 13 Décembre 2018

1. Le jeudi 13 décembre 2018, sur invitation de M. Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale française, s'est tenu, à l'Assemblée Nationale française, le Sommet interparlementaire de Paris sur le G5 Sahel.
2. Le Sommet a réuni les parlementaires des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), tous membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de pays contributeurs de l'Alliance Sahel (Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et du Parlement européen). Il a bénéficié de la participation des représentants des partenaires techniques et financiers de l'Alliance Sahel et des forces de sécurité internationales.
3. Étaient notamment présents, les Présidents des Assemblées nationales de la République du Niger, de la République Islamique de Mauritanie, du Burkina Faso, de la République du Tchad, de la République italienne, le vice-président de l'Assemblée nationale de la République du Mali, ainsi que le chef d'état-major des armées françaises, le commandant de la force conjointe G5 Sahel, le directeur des opérations de l'état-major de l'Union européenne, la sous-secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, le secrétaire permanent du G5 Sahel, le chef de l'Unité de coordination de l'Alliance Sahel, le Représentant spécial de l'Union Européenne pour le Sahel, des représentants du PNUD, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la commission européenne et ministères et des agences de développement des pays contributeurs de l'Alliance Sahel (GIZ et KFW pour l'Allemagne, AFD pour la France, Royaume-Uni, Danemark et Luxembourg).
4. Pour la première fois, les parlementaires ont pu échanger avec l'ensemble des acteurs du développement et de la sécurité au Sahel. Ce sommet a débattu des recommandations de la résolution « *Renforcer le contrôle parlementaire pour faire réussir le G5 Sahel* », adoptées lors de la rencontre interparlementaire G5 Sahel organisée à Niamey, le 17 juillet 2018 sous la présidence de Monsieur Ousseini Tinni, Président de l'Assemblée nationale du Niger et avec la participation de Monsieur Antonio Tajani, Président du Parlement européen. Il a permis de préciser le rôle des parlements pour faire réussir les partenariats internationaux du G5 Sahel.
5. Les pays du Sahel sont confrontés à des menaces sécuritaires sans précédent, marquées par une exacerbation du terrorisme qui attise désormais une stratégie d'affrontements intercommunautaires dans certains pays.
6. Dans ce contexte, les États du Sahel ont dû renforcer leurs forces de sécurité, au prix d'une baisse des budgets civils. Ils ont aussi mutualisé un certain nombre de capacités au sein de la force conjointe du G5 Sahel, avec l'appui de leurs partenaires. Malgré ces efforts, les besoins des armées nationales du Sahel restent insatisfaits, les mettant dans une situation précaire. Parallèlement, la jeunesse sahélienne, confrontée à l'absence de perspectives socio-économiques et au recul des services publics, perçoit de plus en plus les trafics et le terrorisme comme une source alternative d'espoir de vie.
7. Exprimant leur préoccupation face à la dégradation de la situation sécuritaire des États du Sahel, les parlementaires ont déploré les conséquences de cette

dernière sur les populations. Ils ont exprimé leur solidarité avec les victimes des attentats et leurs familles.

8. La crise migratoire, dont les répercussions se font ressentir au sein des territoires sahéliens mais également dans tout le bassin méditerranéen, a été largement abordée. La chute du régime libyen en 2011 a créé les conditions d'une arrivée massive de migrants sur la route de la Méditerranée centrale, avec leur cortège de drames. Les partenaires d'Afrique de l'Ouest, appuyés par des financements importants de l'Union Européenne, ont entrepris de renforcer le contrôle de leurs frontières par un durcissement des législations et des actions répressives à l'égard des passeurs et trafiquants et d'agir pour traiter les causes profondes des migrations.
9. Les assemblées parlementaires dont les pays ont participé à la Conférence de Marrakech ont exprimé leur soutien au « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », adopté les 10 et 11 décembre 2018, étape importante d'une démarche globale coordonnée sur les questions de migration.
10. Le Sahel concentre enfin les défis en matière de développement dans un contexte d'extrême pauvreté, de croissance démographique très forte, de perturbations climatiques profondes, de faible niveau d'éducation, d'économies essentiellement informelles. Ce faible développement est la cause première des crises migratoires et sécuritaires. C'est donc la priorité des États du G5 Sahel et de leurs partenaires.
11. L'ensemble de ces défis a fait l'objet d'une mobilisation collective exceptionnelle de la part des États du Sahel à travers la création du G5 Sahel suivie d'une force militaire conjointe, la force G5 Sahel, qui doit permettre, en lien avec les forces armées nationales, à terme, d'assurer la sécurité dans la région.
12. Le budget initial de la force conjointe est théoriquement couvert sur la base de financements bilatéraux et européens *ad hoc*. Il importe que les États donateurs et les États bénéficiaires accélèrent la mise en œuvre de ces fonds. Par ailleurs, les soutiens à la force conjointe du G5 Sahel comme le Collège de Défense du G5 Sahel doivent être assurés dans la durée. A cet égard, la Force conjointe devrait bénéficier d'un soutien réel de l'ONU, notamment à travers un mandat inspiré du chapitre 7.
13. Parallèlement, les partenaires techniques et financiers se sont fortement mobilisés au travers de l'Alliance Sahel pour œuvrer de façon plus efficace au développement de la région. Les parlementaires ont salué les résultats de la conférence de Nouakchott du 6 décembre 2018 lors de laquelle plus de 2 milliards d'euros ont été engagés. Ces fonds, ajoutés à la contribution des États membres du G5 Sahel, couvrent les besoins globaux de la première phase du Programme d'investissement prioritaire (PIP).
14. Durant le sommet, les parlementaires ont reconnu la nécessité d'une contribution accrue des parlements à la dynamique du G5 Sahel. Ayant suscité un réel espoir dans la population, la démarche du G5 Sahel et de ses partenariats civils et militaires souffre cependant d'une faible appropriation par

les populations et leurs représentants. Au-delà des annonces des partenaires techniques et financiers et de la présence des forces de sécurité internationales, les populations perçoivent au quotidien une dégradation de la sécurité et un recul de la présence des États dans un nombre croissant de régions. Elles ne se sentent pas parties-prenantes des politiques du G5 Sahel, perçues également par les ONG, comme essentiellement sécuritaires.

15. C'est la raison pour laquelle les parlementaires soutiennent une appropriation démocratique et pluraliste des partenariats de développement et de sécurité. A cet égard, une implication renforcée des parlements permettra une meilleure prise en compte des besoins des populations. Elle apportera une plus grande transparence et une meilleure gouvernance de ces partenariats par un renforcement du contrôle parlementaire sur les gouvernements.

16. Dans cet esprit, les parlementaires ont débattu avec les représentants des partenaires techniques et financiers et des forces de sécurité des différents domaines abordés dans la résolution « *Renforcer le contrôle parlementaire pour faire réussir le G5 Sahel* » :

16.1- Un droit d'information des parlementaires à l'égard des forces de sécurité nationales, régionales et internationales, et un dialogue au niveau local de façon à permettre des actions plus efficaces et plus respectueuses des populations ; un meilleur contrôle des dépenses de sécurité ;

16.2- Une meilleure association des parlementaires aux politiques de développement, par le renforcement de l'information de la part des partenaires techniques et financiers, permettant un meilleur contrôle gouvernemental ;

16.3- Le renforcement capacitaire des parlements en matière de contrôle et d'évaluation ; notamment le contrôle sur place des actions des partenaires techniques et financiers par des parlementaires des pays bénéficiaires et des pays contributeurs ;

16.4- La création d'un Comité interparlementaire, composé des représentants des pays bénéficiaires et contributeurs, disposant d'un droit d'information sur les activités du G5 Sahel (son secrétariat permanent dans ses prérogatives en matière de développement et de sécurité, dont la force conjointe). Le projet de statuts du « Comité interparlementaire G5-Sahel » a été approuvé par les représentants des Assemblées des pays du G5 Sahel à l'occasion d'une réunion préparatoire le 12 décembre 2018. Ils prévoient l'adhésion possible des parlements des pays contributeurs de l'Alliance Sahel.

17. A l'occasion de ces échanges :

- Les parlements ont exprimé leur soutien aux recommandations de la résolution de Niamey « *Renforcer le contrôle parlementaire pour faire réussir le G5 Sahel* » dans le respect des textes régissant le G5 Sahel ;
- Les parlements souhaitent voir mieux reconnu le rôle des femmes dans le développement et la sécurité. A cette fin, ils appuient les efforts permettant aux femmes d'être mieux représentées dans les instances élues ;

- Les forces de sécurité se sont montrées ouvertes à la démarche de transparence engagée par les parlementaires sahéliens ;
- Les partenaires techniques et financiers ont accueilli positivement la contribution des parlements dans l'amélioration de la gouvernance et ont décidé de renforcer leur communication vis-à-vis des parlementaires pour leur permettre la mise en œuvre des actions de contrôle de la résolution ;
- Des opérations pilotes pourront être lancées en ce sens, notamment en matière de contrôle des politiques publiques, conformément aux attributions des parlementaires ;
- Les statuts du Comité interparlementaire G5 Sahel ont été présentés aux parlementaires qui ont souligné l'intérêt de la mise en place de ce comité.

18. Le Président du Comité interparlementaire G5 Sahel assurera le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues de la résolution. Il proposera à chaque Parlement des pays partenaires techniques et financiers de l'Alliance de devenir membre du Comité Interparlementaire G5 Sahel.

19. Chaque Parlement est invité à informer son gouvernement des résultats et orientations du Sommet interparlementaire de Paris et à lui recommander de prendre toute disposition pour mettre en œuvre ses recommandations.

20. Le Président de l'Assemblée nationale française, les Présidents des Assemblées nationales de la République du Niger, de la République Islamique de Mauritanie, du Burkina Faso, de la République du Mali, de la République du Tchad et de l'Italie ont exprimé leurs vifs remerciements à l'ensemble des représentants des pays contributeurs de l'Alliance, des forces de sécurité et des organisations internationales pour leurs contributions respectives et se sont félicités des avancées obtenues durant ce Sommet interparlementaire de Paris.

21. L'ensemble des participants ont exprimé leurs vifs remerciements à l'Assemblée nationale française pour l'accueil qui leur a été témoigné durant leur séjour en France.

Conclusions adoptées le jeudi 13 décembre à Paris, par :

Pour l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Monsieur le Président Alassane Bala Sakande ;

Pour l'Assemblée nationale de la République islamique de Mauritanie, Monsieur le Président Cheikh Ould Baya

Pour l'Assemblée nationale de la République du Niger, Monsieur le Président Ousseini Tinni ;

Pour l'Assemblée nationale de la République du Tchad, Monsieur le Président Haroun Kabadi ;

Pour l'Assemblée nationale de la République du Mali, Monsieur le Vice-Président Bajan Ag Hamatou ;

Pour l'Assemblée nationale de la République française, Monsieur le Président Richard Ferrand ;

Pour la Chambre des Députés de la République italienne, Monsieur le Président Roberto Fico ;

*Madame la Vice-Présidente Tuula Haatainen et Madame la députée Pia Kauma, membres du Parlement de Finlande ;
Monsieur le député Alexander Kulitz, membre du Bundestag ;
Madame la députée Kirsten Van Den Hul et Monsieur le député Wybren Van Haga, membres du Parlement des Pays-Bas ;
Pour le Parlement européen, Monsieur le député Gilles Pargneaux ;
Pour l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Monsieur Jacques Krabal, Secrétaire Général Parlementaire.*

En présence des représentants de :

Pour les partenaires techniques et financiers :

*La Banque africaine de développement ;
La Banque mondiale ;
La Commission européenne ;
Le Conseil de l'Union européenne ;
Le Secrétariat permanent du G5 Sahel ;
L'Unité de coordination de l'Alliance Sahel ;
L'Agence luxembourgeoise de coopération ;
L'Agence française de développement ;
La KfW (Allemagne) ;
La GIZ (Allemagne) ;
Le Department for International Development (Royaume-Uni) ;
Le ministère des Affaires étrangères du Danemark.*

Pour les forces de sécurité internationales :

*Le Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ;
L'état-major des armées françaises ;
L'état-major de la force conjointe G5 Sahel ;
L'état-major de l'Union européenne.*

Fait à Paris le 13 décembre 2018.